

Annexe 19. Note du groupe interne au comité sur l'enseignement du droit

CONNAISSANCE ET ENSEIGNEMENT DU DROIT

note pour le comité, rédigée par Bénédicte Fauvarque-Cosson, membre du comité des Etats généraux de la Justice (mars 2022)¹.

La question de la formation au droit et à la justice a été portée au premier plan par les ateliers citoyens.

L'objet de cette note est de proposer des pistes de réflexion sur lesquelles pourra se fonder le comité des états généraux de la Justice pour formuler des recommandations portant sur l'enseignement du droit en France et en Europe.

Après avoir dressé un état des lieux, et s'appuyant sur des propositions extraites de trois rapports récents, la note émet trois séries de recommandations portant sur :

- la formation initiale des élèves ;*
- la formation continue des professeurs ;*
- la formation des élèves des étudiants et des professeurs dans le cadre européen.*

Aux termes de l'article L. 111-1 du code de l'Education nationale « L'éducation est la première priorité nationale ». Cet article dispose qu' « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Il se réfère aussi à « l'acquisition d'une culture générale ». L'article L. 111-2 de ce même code précise que « Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation ».

Permettre aux élèves d'acquérir certaines connaissances sur la justice, son fonctionnement, son articulation avec le droit fait partie de la mission de l'Education nationale. Un « **parcours citoyen de l'élève** » a ainsi été mis en place par le Ministère de l'Education Nationale. Cette action éducative de longue durée s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève et vise à lui faire prendre conscience de ses droits, devoirs et responsabilités. L'ensemble de la communauté éducative « a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets », notamment, en tissant des liens avec les territoires².

I. Etat des lieux

La formation des élèves au droit et à la justice, que prévoit l'enseignement moral et civique (EMC), est insuffisante. En terminale, la notion de justice figure dans les programmes de philosophie mais elle y est essentiellement appréhendée de manière conceptuelle (en tant que valeur, idéal moral et besoin social). D'autres disciplines et enseignements de la voie générale peuvent se servir du droit et de la justice, sans pour autant proposer un enseignement structuré du droit ni assurer une véritable initiation au droit : l'histoire, les sciences économiques et sociales, l'enseignement de spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques.

¹ Cette note a été rédigée à partir des échanges qui ont eu lieu entre les membres du comité participant au groupe « Accès au droit », constitué à la demande du Président Jean-Marc Sauvé et piloté par Bénédicte Fauvarque-Cosson. Ce groupe a été chargé de réfléchir de manière transversale aux questions de connaissance et d'enseignement du droit, d'accès au droit dans la société et d'aide juridictionnelle.

² [Actions éducatives | Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports](#) ; circulaire n° 2016-092 publiée au BOEN du 23 juin 2016.

Dans les voies technologique et professionnelle, le droit est au cœur de certaines formations, en lien avec les métiers du droit ou avec l'économie-gestion.

1. L'enseignement moral et civique (EMC)

1.1. Enseigner l'EMC

L'EMC est enseigné dès le cycle 2 (trois premières années scolaires de l'école élémentaire, CP, CE1, CE2) jusqu'à la fin du lycée, où il fait désormais, à compter de cette année, l'objet d'une évaluation dédiée au baccalauréat. Il ne bénéficie que d'un volume horaire réduit : une heure hebdomadaire à l'école élémentaire et une demi-heure au collège et au lycée (soit, au lycée, 18 h annuelles, ce qui est assez intéressant notamment quand elles sont regroupées par bloc). Les développements spécifiques au droit et à la justice - son fonctionnement, son organisation - existent, mais ils ne sont pas suffisamment développés, tant les thèmes sont nombreux (voir l'annexe 2 sur l'EMC)³.

Au collège, la demi-heure hebdomadaire d'EMC est intégrée au service des professeurs d'histoire-géographie⁴ et les cours sont donc le plus souvent dispensés par des professeurs qui n'ont pas de formation spécifique au droit et rattrapent le retard éventuellement pris sur le programme d'Histoire/Géographie

Au lycée général et technologique, l'enseignement peut être confié à tout enseignant (en pratique 8 enseignants sur 10 sont des enseignants d'histoire-géographie, 1 sur 10 est un professeur de SES). **Au lycée professionnel**, l'EMC est pris en charge par les professeurs de lettres-histoire.

Le programme de lycée s'organise ainsi :

- La liberté en seconde,
- L'égalité et la fraternité en première,
- La démocratie et ses débats en terminale.

1.2. Rapport de la Cour des comptes sur la « Formation à la citoyenneté »

Un rapport de la Cour des comptes sur la « Formation à la citoyenneté » (octobre 2021)⁵ invite le ministère à « engager une réflexion d'ensemble portant sur la place de la formation à la citoyenneté dans les programmes disciplinaires, sur la place de l'EMC dans les programmes et

³ Pour un aperçu des programmes, voir les tableaux diffusés sur le site de l'académie de Versailles : [emc_cycles_2 - 3 - 4.pdf \(ac-versailles.fr\)](https://www.ac-versailles.fr/IMG/pdf/emc_cycles_2_-_3_-_4.pdf) Les programmes d'EMC en seconde générale et technologique et en première des voies générale et technologique sont définis par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019. Le programme d'EMC en terminale des voies générale et technologique est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019. <https://eduscol.education.fr/1681/programmes-et-ressources-en-enseignement-moral-et-civique-voie-gt> Les élèves qui choisissent le baccalauréat STMG (sciences et technologies du management, bénéficient d'un enseignement du droit, proposé en option en Première, obligatoire en Terminale. Il vise à permettre aux élèves de comprendre le sens et l'intérêt du droit dans la société, à travers, notamment, des cas pratiques. Pour une présentation synthétique des programmes d'EMC: v. le rapport d'E. Guigou, cité au II de cette note, sp. p. 31-32 de ce rapport.

⁴ La formation à la citoyenneté regroupe l'ensemble des actions publiques qui contribuent à apporter aux jeunes des connaissances relatives à la citoyenneté, promeuvent les comportements citoyens – comme le civisme et l'engagement social – et leur offrent les cadres pour les exercer.

⁵ https://www.ccomptes.fr/system/files/2021-11/20211116-rapport-formation-citoyennete_0.pdf

sur sa certification, et à saisir le Conseil supérieur des programmes dans cette perspective ». Il recommande de « Mieux intégrer le parcours citoyen à la scolarité des élèves », notamment en renforçant la place de la formation à la citoyenneté dans tous les enseignements disciplinaires et dans les vérifications des connaissances et certifications du second degré (MENJS) et d'introduire dans les examens nationaux une évaluation de l'engagement des élèves au cours de leur scolarité (MENJS). Pour cela, il recommande encore de renforcer la formation initiale et continue des enseignants, notamment à travers le prochain plan national de formation (PNF) et par le développement de formations locales sur ce thème (MENJS).

Le rapport note par ailleurs que si les jeunes sont « plus réticents qu'auparavant envers les modes d'expression traditionnels de participation à la vie démocratique, [ils] sont prêts à s'engager pour des causes nouvelles et selon des modalités inédites qui traduisent en définitive leur volonté de prendre part à la 'chose publique' ». Il relève que « la constitution d'un grand ministère chargé de l'éducation et de la jeunesse peut faire émerger un continuum dans la formation, qui dépasse le cadre scolaire pour englober la période d'engagement citoyen des adolescents et jeunes adultes », avec des projets fédérateurs et en se saisissant du service national universel.

2. L'option « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) en terminale⁶

2.1 Présentation de l'option DGEMC

À l'occasion de la réforme du baccalauréat général, les trois filières (L, ES, S) ont été supprimées. En première, les élèves choisissent trois enseignements de « spécialité » parmi douze. En terminale, l'élève n'en conserve que deux et peut choisir une « option » (également dénommée « enseignement facultatif »). L'option « Droit et grands enjeux du monde contemporain », jusqu'alors ouverte aux seules élèves de terminale littéraire (TL), est proposée à tous les élèves de terminale générale depuis la rentrée 2020, et aux élèves de terminale technologique à compter de la rentrée 2022. En 2021-2022, 31 373 élèves avaient choisi l'option DGEMC, soit 8,3% des élèves de terminale générale.

Préambule du programme DGEMC (extraits)

Cet enseignement a pour finalités de : – contribuer à la formation de l'élève afin de lui permettre de devenir un citoyen éclairé par la découverte de l'environnement juridique dans lequel il évolue ; – comprendre le sens de la règle de droit pour en percevoir l'utilité en lien avec d'autres champs disciplinaires ; – favoriser la construction de l'esprit critique de l'élève par l'acquisition de la rigueur nécessaire à l'expression d'une pensée éclairée ; – permettre la découverte des métiers du droit et ainsi contribuer à la réflexion autour du parcours d'orientation de l'élève. La démarche proposée ainsi que les finalités retenues supposent, pour être enseignées, des qualifications juridiques particulières. (...)

Structuration du programme

La notion de droit est précisée dès l'introduction. Ainsi, à travers la question « qu'est-ce que le droit ? », les fonctions du droit sont exposées ainsi que les caractéristiques de la règle de droit.

La première partie a pour objet d'exposer les différentes sources de droit afin de mettre en évidence leur hiérarchie et leur complémentarité. Chaque source de droit est mise en perspective avec la ou les institutions créatrices. Cette partie doit se baser sur des exemples choisis dans une diversité de champs, mais aussi dans la vie quotidienne de l'élève. L'organisation judiciaire et le cadre international sont

⁶ BO spécial no 8 du 25 juillet 2019 [Programme de l'enseignement optionnel de droit et grands enjeux du monde contemporain de la classe terminale de la voie générale | Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)

également abordés afin de doter l'élève des notions élémentaires relatives au cadre juridique et de lui permettre de comprendre et de mener un raisonnement juridique.

La seconde partie, qui représente l'essentiel du programme, présente une série de questions qui permettront : – l'examen de situations concrètes, de décisions de justice ou de cas pratiques, en vue d'identifier les règles applicables et leur application en l'espèce ; – la construction d'une argumentation juridique autour d'une problématique donnée ou dans le cadre de sujets de débat.

Les professeurs peuvent ne pas traiter tous les thèmes proposés dans la partie 2. Il est néanmoins recommandé de traiter au moins trois thèmes de cette partie du programme.

PLAN de DGEMC

Introduction - Qu'est-ce que le droit ?

Le droit et ses fonctions

Les caractéristiques de la règle de droit

Partie 1 - Comment le droit est-il organisé ?

1.1 - Sources du droit

1.2 - L'organisation judiciaire en France

1.3 - Les relations internationales et le droit

Partie 2 - Des questions juridiques contemporaines

2.1 - Les sujets de droits

2.2 - Liberté, égalité, fraternité

2.3 - Personne et famille

2.4 - L'entreprise et le droit

2.5 - Création et technologies numériques

2.2 Ressources d'accompagnement pour DGEMC

Des ressources d'accompagnement sont progressivement mises en ligne sur le site [eduscol](http://eduscol.fr)⁷.

Le site [Vie publique.fr](http://viepublique.fr) rassemble dans un dossier des ressources utiles pour suivre l'option « Droit et grands enjeux du monde contemporain »⁸.

Des outils pédagogiques sont aussi mis en ligne sur le site du défenseur du droit⁹. Des manuels scolaires ont été publiés par deux éditeurs (Ellipses et Nathan).

2.3 Projets avec les élèves

L'option DGEMC a suscité diverses initiatives de la part d'enseignants particulièrement impliqués et certains élèves ont été reçus à l'Assemblée nationale dans le cadre du « Défi DGEMC »¹⁰.

⁷ [Programmes et ressources en droit et grands enjeux du monde contemporain - voie GT | eduscol | Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](#)

⁸ [Droit et grands enjeux du monde contemporain DGEMC | Vie publique.fr \(vie-publique.fr\)](#)

⁹ <https://educadroit.fr/ont>

¹⁰ - [Académie de Paris - Défi DGEMC \(ac-paris.fr\)](#) ; v. le site [L'En-droit - Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain \(DGEMC\) - "Nul n'est censé ignorer la loi" \(ac-versailles.fr\)](#)

2.4 Formation diplômante des professeurs

Une première formation a été mise en place, dès 2012, par l'université de Nanterre (Paris X)¹¹. Elle est désormais assurée en partenariat avec l'Académie de Versailles¹².

Un diplôme d'université, le **DU Droit et grands enjeux du monde contemporain** (DGEMC) ouvrira ses portes à la rentrée universitaire 2022, à Paris (Université Panthéon-Assas, Paris 2) et dans plusieurs autres grandes villes universitaires. Soutenu par le ministère chargé de l'éducation nationale, il permettra aux professeurs qui suivront ce diplôme (en partie à distance), hors temps scolaire, d'acquérir les connaissances nécessaires à l'enseignement de l'option DGEMC.

3. Formation au droit et à la citoyenneté en Europe

3.1 Liens entre Etat de droit et éducation au droit

3.1.1 UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) promeut l'éducation à la citoyenneté mondiale. Son action dans ce domaine se fonde sur son propre Acte constitutif («construire la paix dans les esprits des hommes et des femmes») ainsi que sur la Déclaration universelle des Droits de l'homme, l'Agenda Éducation 2030 et le Cadre d'action, la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974), les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'objectif 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». L'UNESCO et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont récemment publié un guide intitulé « Renforcer l'Etat de droit par l'éducation : un guide pour les décideurs »¹³.

3.1.2. Espace européen de l'éducation

L'UE est habilitée par les traités à jouer un rôle de soutien et de coordination en matière d'éducation, dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité ainsi que de l'autonomie des institutions d'enseignement. Avec le programme Erasmus+, elle participe à la construction d'un espace européen de l'éducation, au service de l'Etat de droit.

En novembre 2017, à Göteborg, lors du 30^{ème} anniversaire du programme Erasmus, les dirigeants européens ont exprimé le souhait d'intensifier les efforts de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la culture¹⁴. A la suite de cela, la Commission présentait sa vision d'un espace européen d'éducation et proposait des initiatives¹⁵. De son côté, dans une recommandation du 22 mai 2018, le Conseil insistait sur ce que tous les citoyens devraient connaître le patrimoine commun et la diversité de l'Europe, comprendre les origines et le fonctionnement de l'Union,

¹¹ [DU Droit et grands enjeux du monde contemporain - Portail Universitaire du droit \(univ-droit.fr\)](#)

¹² Dispositif n° 21A0250657

¹³ Ce guide encourage les approches et méthodes participatives. S'agissant des évaluations, élément clé du processus d'enseignement et d'apprentissage, il propose des techniques et outils d'évaluation « pluridimensionnels » permettant aux élèves, dont les styles d'apprentissage diffèrent, de chacun montrer ce qu'il a compris et d'exprimer ses idées.

¹⁴ Ils ont proposé d'ouvrir plus largement le programme Erasmus, de créer un réseau d'universités européennes, de favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement secondaire, de créer un programme Erasmus pour les jeunes artistes, de lancer une réflexion sur l'avenir de l'éducation pour répondre aux tendances futures et à la révolution numérique, y compris l'intelligence artificielle.

¹⁵ «Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture» COM(2017) 673 final.

assimiler les valeurs qu'elle promeut : la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, le respect des droits de l'homme, l'Etat de droit.

Les premiers rapports annuels de la Commission sur l'Etat de droit (2020 et 2021) mettent l'accent sur les systèmes de justice, le cadre de lutte contre la corruption, le pluralisme et la liberté des médias, les autres questions institutionnelles liées à l'équilibre des pouvoirs¹⁶. En France, les délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) assurent la coordination des activités académiques dans ces domaines

3.2 Erasmus+

Le Guide Erasmus+ 2021 qui intègre les nouveautés du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027¹⁷ met en avant l'importance de la compréhension de l'Union européenne par les citoyens, dès leur plus jeune âge et soutient l'idée d'un cadre commun qui encourage la participation des jeunes à la vie démocratique et favorise un sentiment d'appartenance à l'Union.

Les 24 et 25 janvier 2022, les ministres de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, réunis à Paris dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, ont exprimé leur volonté d'accompagner les établissements afin qu'ils puissent contribuer aux grandes priorités de l'Union, dont le Pacte vert pour l'Europe, la décennie numérique ou encore la stratégie industrielle. Ils ont débattu du renforcement de la coopération entre universités en Europe, ont réaffirmé leur plein soutien aux universités européennes et ont reconnu le besoin d'aller plus loin au bénéfice de l'ensemble du secteur européen de l'enseignement supérieur.

3.3 Formation des professeurs dans le cadre d'Erasmus+

3.3.1 Le module Europe

Le programme Erasmus+ insiste sur la nécessité de renforcer la mobilité des professeurs pour renforcer l'Europe de l'éducation. Les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur soutiennent l'internationalisation du parcours de formation des futurs professeurs, en encourageant les stages à l'étranger au cours du master et en promouvant la mise en place d'un « **module Europe** » dans une dizaine d'INSPE expérimentateurs (module numérique d'accompagnement à la mobilité pour les futurs professeurs des écoles, et à terme pour les futurs professeurs du secondaire).

3.3.2 Les académies européennes Erasmus+ des enseignants

Les académies européennes Erasmus+ des enseignants ont pour objet d'élaborer une vision européenne et internationale de la formation des enseignants¹⁸.

¹⁶ « La situation de l'état de droit dans l'Union européenne », COM(2020) 580 final ; COM(2021) 700 final. De son côté, la CJUE a réaffirmé, dans plusieurs arrêts récents, l'importance d'une protection juridictionnelle effective pour le respect de l'état de droit et des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée.

¹⁷ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/document/erasmus-programme-guide-2021>

¹⁸ D'après la commissaire Mariya Gabriel (discours du 21 février 2022, cérémonie d'annonce des premiers projets sélectionnés, qui impliquent la participation de 182 organisations de 23 pays) : « Notre objectif est que les académies Erasmus+ deviennent des communautés de pratiques et des vecteurs d'apprentissage tout au long de la vie pour les enseignants et par les enseignants. Les académies d'enseignants devraient également aider la profession à se sentir plus soutenue et plus appréciée, en rendant les carrières plus attractives ». <https://cercle-ccci.eu/academics-erasmus>.

Les académies d'Amiens et d'Aix-Marseille ont été retenues en 2021 par la Commission européenne pour être labellisées « académies Erasmus+ des professeurs ». D'autres académies françaises candidateront au fil des prochaines années.

4. Des initiatives variées en milieu scolaire ou dans les juridictions

4.1 Associations et écoles (Sciences Po, ENM)

Les associations qui ont été agréées peuvent intervenir en milieu scolaire.

Les avocats sont particulièrement impliqués dans les établissements scolaires, que ce soit à travers le Conseil national des barreaux ou des associations, telle Initiadroit¹⁹.

Des associations d'étudiants en droit et des « cliniques du droit » proposent aux établissements scolaires des ateliers pédagogiques sur des thématiques sociétales, vues sous un angle juridique. D'autres associations, dont l'objet s'inscrit dans le programme d'EMC, interviennent aussi²⁰.

Le 7 mars 2022, le ministre de la Justice a signé avec le directeur de **Sciences Po** Paris une **convention cadre nationale** définissant les modalités de participation des étudiants de Sciences Po aux permanences d'accès au droit mises en place dans les point-justice. Les élèves de l'école de droit pourront désormais intervenir dans les point-justice de toute l'Ile-de-France et les étudiants du collège universitaire pourront participer à l'activité des point-justice, dans le cadre du Parcours civique. Les autres campus vont être associés (les premiers campus concernés seront ceux de Dijon et Nancy). Six CDAD sont d'ores et déjà prêts à décliner dans les point-justice de leur ressort cette convention : l'Essonne, les Hauts de Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val de Marne, la Côte d'Or et la Meurthe et Moselle²¹.

La promotion 2022 de l'**Ecole nationale de la magistrature** a pu découvrir l'activité des point-justice lors du stage immersion. Les auditeurs de justice y participeront désormais lors de leur futur stage juridictionnel.

¹⁹ Cette association d'avocats bénévoles, reconnue d'utilité publique, créée en septembre 2005, dont la mission est d'ouvrir le droit aux jeunes, intervient dans les collèges et lycées à partir de cas pratiques présentés par les avocats. Elle rassemble plus de 1 000 avocats répartis sur 26 barreaux. 37 000 élèves rencontrent ainsi chaque année des avocats de l'association, et plus de 2 200 heures d'intervention d'avocats sont assurées en classe chaque année. Une convention cadre a été signée en 2008 et renouvelée en 2018 entre l'association et les ministères de la Justice et de l'Education nationale. Cette convention est en cours de renouvellement, afin de renforcer ces initiatives.

²⁰ « Parlons démocratie » est une jeune association ayant pour objet de partager le plus largement possible la connaissance des institutions et du fonctionnement de la démocratie. Elle a pour objet d'apporter une « vision de l'intérieur », sans prise de parti politique, qui permet de mieux comprendre le fonctionnement et les pratiques démocratiques ainsi que les métiers du service public. L'association privilégie les interventions en forme de dialogue entre intervenants (deux membres de l'association interviennent ensemble) et avec les élèves et leur enseignant.

²¹ Depuis 2012, un partenariat entre le Conseil départemental au droit de Paris et Sciences Po Paris, permettait déjà aux étudiants de l'école de droit d'effectuer des missions de terrain dans les point-justice de la capitale, sur la base du volontariat, sur une demi-journée par semaine, du mois de septembre jusqu'à fin avril, pour assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers.

4.2. Journées sur le droit ou la justice, journées portes ouvertes²²

Les journées consacrées au droit et à la justice existent depuis longtemps, en des formats variés. Elles se sont multipliées et bénéficient d'un soutien fort des juridictions, grâce à des acteurs professionnels engagés.

Propositions du Groupe « Pilotage des organisations »

Action n°5 : Créer une journée nationale consacrée à la Justice

Afin de communiquer sur l'activité judiciaire et ses enjeux et s'adresser à un large public, une journée annuelle et nationale pourrait être dédiée à la Justice. Elle regrouperait les diverses manifestations déjà organisées comme la Nuit du droit et la journée nationale de l'accès au droit.

Cette manifestation donnerait lieu à une communication nationale dans les médias. Un thème unique fixé annuellement selon l'actualité du droit pourrait être décliné à cette occasion au plan national (par exemple la lutte contre les violences conjugales, la Justice et les réseaux sociaux, la Justice et la défense des libertés individuelles, etc.), ce qui permettrait à l'institution judiciaire de prendre, une fois dans l'année, l'initiative de la communication sur un sujet qu'elle aurait choisi plutôt que d'être dans une communication uniquement réactive.

Organisée à une date commune à toutes les juridictions qui mobiliserait l'ensemble des professionnels, elle se tiendrait au cours d'une journée sans audience. Son déroulement, discuté et arrêté lors d'un conseil de juridiction organisé en début d'année, pourrait s'articuler de trois axes : un temps d'échange avec les partenaires et les autorités du ressort, un temps d'ouverture à tous les citoyens des juridictions et de tous les points d'accès au droit et un temps d'échange consacré à un sujet plus culturel en lien avec la justice, organisé en fin d'après-midi ou en soirée (reprise du format de la Nuit du droit).

La réussite de cet événement dépend de la communication mobilisée autour de l'évènement et de l'attractivité de son déroulement. Son organisation nécessite l'allocation de moyens budgétaires dédiés.

Pour marquer le 60^e anniversaire de la Constitution de 1958, le ministère chargé de l'Éducation nationale a lancé une « **Journée du droit dans les collèges** », à l'attention des élèves de 5^{ème}. Le thème de cette journée change tous les ans. Après l'égalité entre les hommes et les femmes en 2019 et les libertés en 2020, elle a été consacrée aux injustices en 2021²³.

Deux autres initiatives ont été lancées :

- un concours « découvrons notre Constitution » est organisé par le ministère chargé de l'Éducation nationale et le Conseil constitutionnel. (<https://www.education.gouv.fr/concours-decouvrons-notre-constitution-9839>). Il est ouvert aux élèves du CM1 à la terminale. Les élèves sont invités à exprimer, par la réalisation d'un travail collectif, la façon dont ils appréhendent les grands principes constitutionnels de la République française. La cérémonie de remise des prix a lieu au Conseil constitutionnel à l'occasion de la fête de la Constitution.

- La fête de la Constitution a été lancée en 2021, pendant la semaine du 4 octobre, qui donne l'occasion d'actions éducatives et pédagogiques au sein des classes, afin de développer une culture constitutionnelle.

²² Rappr. de l'action n°5 de la proposition n° 6 du Groupe Pilotage des organisations : « créer une journée nationale consacrée à la Justice ».

²³ [Journée du droit dans les collèges \(journeedudroit.fr\)](https://www.education.gouv.fr/journeedudroit)

La Nuit du droit, créée en 2017, a pour objectif de mieux faire connaître le droit, ses principes, ses institutions, ses métiers. Cet événement se tient en principe le soir du 4 octobre, jour anniversaire de la Constitution française du 4 octobre 1958. Les juridictions judiciaires et administratives, les facultés de droit et les institutions publiques se mobilisent à cette occasion pour organiser des conférences, des pièces de théâtre, des projections de films suivies de débats, ou encore des procès fictifs, permettant au public de découvrir les multiples branches du droit et le fonctionnement des instances judiciaires de manière pédagogique ou ludique

- **Les journées portes ouvertes de la justice**. À l'appel des syndicats de magistrats, avocats et greffiers, les professionnels de la justice se sont rassemblés dans les tribunaux. Le but de cette journée est d'expliquer le processus judiciaire au public et de renouer la confiance entre la justice et les citoyens (la dernière a eu lieu le 29 juin 2021).

- **La « journée nationale de l'accès au droit »** (depuis 2018). L'objectif de cette journée d'envergure nationale est de donner davantage de visibilité aux CDAD, et plus généralement à l'ensemble des point-justice présents sur le territoire national. Elle tend également à valoriser les différentes actions menées au niveau local pour faciliter l'accès au droit de tous. Cette journée est, en outre, l'occasion de développer des partenariats entre les différents acteurs, associations ou professionnels du droit, œuvrant en faveur de la politique d'accès au droit.

4.3 Concours : l'exemple du Parlement des enfants

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère en charge de l'Éducation nationale depuis 1994, « Le Parlement des enfants »²⁴ permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe réalisé durant une partie de l'année scolaire sur un thème annuel portant sur des sujets sociétaux d'actualité. Après un travail autour du rôle des députés et du fonctionnement de l'Assemblée nationale, chaque classe rédige une proposition de loi. Ce concours s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève (circulaire n° 2016-092 publiée au BOEN du 23 juin 2016) ainsi que dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. À plusieurs reprises, les textes adoptés par le Parlement des enfants ont été repris dans de véritables propositions de loi, soumises à l'examen de l'Assemblée nationale par des députés.

II. Propositions extraites de trois rapports récents relative à l'éducation au droit et à la justice

1. Rapport sur la présomption d'innocence du groupe présidé par Élisabeth Guigou (2021)²⁵.

Parmi les 40 propositions du rapport, une dizaine d'entre elles est consacrée à l'éducation des citoyens aux grands principes du droit et au fonctionnement de la justice (voir la deuxième partie, p. 28-52).

²⁴ [Le Parlement des enfants | eduscol | Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](https://www.eduscol.education.fr/le-parlement-des-enfants)

²⁵ [Justice / Portail / Remise du rapport sur la présomption d'innocence.](https://www.justice.gouv.fr/portail/remise-du-rapport-sur-la-presomption-d-innocence)

Extraits de la Table des matières du rapport sur la présomption d'innocence

II. Mieux éduquer, mieux former, mieux expliquer : développer la prévention des atteintes

2.1 Mieux éduquer : développer la connaissance sur l'Etat de droit et le fonctionnement de la justice

a. Développer les actions d'accès au droit en mobilisant magistrats et avocats sous l'égide des conseils départementaux de l'accès au droit

Une politique publique d'accès au droit durablement inscrite dans notre droit positif

Des actions existantes à destination du jeune public

Une politique publique qui doit être amplifiée au regard des enjeux que constituent la jeunesse

b. Renforcer l'éducation aux grands principes du droit et au fonctionnement de la justice, et à l'usage du numérique

L'enseignement des principes fondamentaux du droit, au cœur du programme d'éducation morale et civique

Des partenariats de haute qualité

Poursuivre l'éducation à l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux

c. Renforcer l'éducation citoyenne à la justice républicaine

2.2 Mieux former pour redonner sa force à un principe fondamental de l'Etat de droit

a. Renforcer et harmoniser la formation initiale et continue des professionnels du droit et des journalistes

La formation des magistrats

Les formations des forces de sécurité intérieure

La formation des avocats

La formation des journalistes

b. Renforcer l'enseignement des principes fondamentaux dans l'enseignement supérieur et soutenir la recherche universitaire

c. Développer des outils permettant une plus grande appropriation du principe de la présomption d'innocence

2.3 Mieux expliquer : renforcer la communication de la justice sur son fonctionnement et sur son action

a. Professionnaliser et organiser la communication institutionnelle de la justice

b. Développer une stratégie de communication locale à l'échelon des cours d'appel et renforcer les modalités d'intervention du procureur de la République

c. Développer la communication relative aux décisions rendues

d. Renforcer la prise en charge globale des victimes

Propositions du rapport sur la présomption d'innocence relatives à l'éducation au droit

Proposition n° 1 : amplifier les actions pédagogiques d'accès au droit pour augmenter significativement le nombre de jeunes bénéficiaires.

Proposition n° 2 : organiser une journée nationale de l'Etat de droit.

Proposition n° 3 : intégrer, au collège et au lycée, une séquence spécifique de l'éducation morale et civique à la présomption d'innocence.

Proposition n° 4 : développer de nouveaux partenariats entre le monde judiciaire, particulièrement le ministère de la Justice, et l'Education nationale, pour aider à la sensibilisation des élèves aux grands principes du droit et singulièrement à la présomption d'innocence.

Proposition n° 5 : poursuivre les politiques d'éducation à l'usage des outils numériques dans l'enseignement primaire et secondaire, en soulignant l'importance du respect de la présomption d'innocence sur internet

Proposition n° 6 : mieux sensibiliser les citoyens, par des spots publicitaires audiovisuels, radiophoniques et numériques, et à partir des événements existants (nuit du droit, journées portes ouvertes de la justice, journées européennes du patrimoine, mais aussi journées défense et citoyenneté...), aux principes fondamentaux du droit, et notamment à la présomption d'innocence.

Proposition n° 7 : créer un « Pass droit » afin d'intégrer au « Pass culture » gratuitement des ouvrages sensibilisant les jeunes de 18 ans aux enjeux des grands principes du droit, notamment à la présomption d'innocence.

2. Rapport de la Commission « Les Lumières à l'ère Numérique »

Lancée par le Président de la République Emmanuel Macron le 29 septembre 2021, la commission « Les Lumières à l'ère Numérique » a été présidée par le sociologue Gérard Bronner. Cette commission a regroupé 14 experts (historiens, politologues, juristes, journalistes, enseignants, sociologues, acteurs du monde universitaire ou de la société civile) pour mesurer et comprendre les dangers que le numérique fait peser sur la cohésion nationale et notre démocratie afin de mieux y faire face. Ce rapport insiste notamment sur l'importance des connaissances en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI) et de la pédagogie de l'esprit critique (chapitre VI). Les recommandations du dernier chapitre (R 26-30) contiennent des éléments qui pourraient être transposés à la problématique de la formation en matière de droit et de justice.

Face à des initiatives disparates, le rapport insiste sur « la nécessité de créer une cellule interministérielle dédiée au développement de l'esprit critique et d'une EMI tout public (R24). Il ajoute qu'une meilleure compréhension des difficultés cognitives expérimentées par les élèves permettrait également de mieux adapter les contenus pédagogiques (R25) et que l'éveil à ces enjeux pourrait passer par la création d'une Grande Cause nationale pour le développement de l'esprit critique et l'EMI (R26), la systématisation de la formation en milieu scolaire (R27) et des actions de sensibilisation menées auprès des autorités scolaires au sein des établissements et des rectorats, ainsi qu'auprès des élus locaux, des collectivités locales et des responsables de bibliothèques (R28). Enfin, il insiste sur l'importance de créer un continuum entre le temps scolaire, l'université, le monde culturel, le monde du travail et la société civile (R29), alerte sur la confusion croissante entre les mondes réels et virtuels qui nécessite une réflexion éthique (R 30) et note que la formation professionnelle, obligatoire, pourrait être un moment idéal pour promouvoir la formation à l'esprit critique et à l'EMI (p. 101).

3. Rapport « Faire de l'Europe le cœur battant de l'Europe »

Le rapport « Faire de l'Europe le cœur battant de l'Europe », a été remis le 1er juillet 2021 par Madame Ilana Cicurel, députée européenne. Ce rapport souligne que si l'éducation reste du ressort de la souveraineté des États membres, l'Espace européen de l'éducation apporte un « supplément de qualité dans l'éducation de nos enfants que seule l'Europe peut nous offrir ». Il exprime la conviction qu'« au-delà de l'appartenance à l'Europe et de l'enrichissement qualitatif de notre système éducatif, l'ouverture européenne crée un nouvel élan dans les établissements et impulse dans les équipes et chez les élèves les ferments nécessaires à la résolution des enjeux identifiés collectivement comme prioritaires et incontournables en termes de réduction des inégalités de destin, d'apaisement du climat scolaire, de développement du modèle collaboratif, du renforcement de l'esprit critique... ».

Ce rapport recommande d'utiliser le « potentiel existant de la mobilité virtuelle dans les expériences d'ouverture européenne, via les plateformes d'aide à la recherche des partenariats, d'échanges de ressources éducatives, et de mise en réseau autour de projets collaboratifs (eTwinning et School Education Gateway) », encore sous-utilisées. Ses préconisations se déclinent en « 4 Objectifs Europe ». La première préconisation consiste à créer un socle européen partagé par une génération de nouveaux professeurs.

« **Recommandation n° 1** : créer un socle d'ouverture pédagogique à l'Europe à destination des futurs professeurs, étudiants de 1^{re} année du master MEEF, sous forme d'une mobilité hybride comprenant un Module Europe, composante numérique immédiatement applicable à tous les étudiants dès 2022, et un Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) de 7 à 10

jours de mobilité physique, progressivement généralisé à l'ensemble des étudiants » (le reste du stage, d'une durée de 6 semaines, se fait à distance)²⁶.

Ce rapport souligne aussi l'importance de l'initiative des Académies européennes Erasmus+ des enseignants, « spécialement conçue pour soutenir les enseignants et les formateurs dans leur carrière en renforçant la coopération dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignants ».

III. Trois séries de recommandations²⁷

1. Formation initiale des élèves

Cette première série de recommandations porte sur la révision des programmes de l'EMC, la revalorisation du « parcours citoyen », la préparation à l'entrée dans les études supérieures.

1.1. La révision des programmes de l'EMC

Il existe un consensus pour dire qu'il faudrait revoir les contenus sur le droit et la justice dans le cadre de la refonte des programmes de l'enseignement civique et moral (EMC). Un groupe de travail composé de professeurs et de professionnels du droit pourrait, en amont d'une éventuelle refonte, présenter des propositions au Conseil supérieur des programmes.

1.2. La revalorisation du « parcours citoyen »

L'idée est de prendre appui sur l'esprit d'initiative et la capacité d'engagement des professeurs et de leurs élèves, en leur donnant un outil qui pourrait passer par la mise en place d'un passeport ou portfolio relatif au droit, en partie inspiré du passeport Educifi.

En s'inspirant de cette initiative, un **passeport Educdroit** pourrait être mis en place par la Dgesco, et en partenariat avec de grandes institutions du domaine du droit et de la justice. Il serait conçu comme une modalité de mise en œuvre de l'EMC et du parcours citoyen.

1.2.1 Passeport Educifi

En 2013, le besoin d'une éducation financière et budgétaire pour tous les citoyens avait été soulevé dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ce qui avait donné lieu à une stratégie nationale d'éducation financière, pour tous les élèves. Dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière, la Banque de France, opérateur national de la stratégie, avait alors généralisé, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, avec également la contribution de la

²⁶ Le rapport considère que ce stage obligatoire au cours de la première année du master est le dispositif idoine pour la mobilité européenne, tant du point de vue de la faisabilité que du point de vue pédagogique. Il recommande la création d'un SOPA Europe sous forme d'une mobilité hybride de 2 semaines massées (parmi les 6 semaines de SOPA en MBEF 1)

²⁷ Certaines des recommandations rejoignent celles des différents groupes de travail. Voir en particulier la proposition n° 6 du Groupe Pilotage des organisations relative à la communication de l'institution judiciaire, et plus spécifiquement encore les actions n° 4 « Renforcer la politique d'accès au droit au bénéfice de la jeunesse », n° 5 : « créer une journée nationale consacrée à la Justice » et n° 6 « Sensibiliser les médias et le public sur le fonctionnement de l'autorité judiciaire ».

finance pour tous (IEFP) et de l'institut national de la consommation (INC), un passeport d'éducation budgétaire et financière, le « Passeport EDUCFI », auprès des élèves de cycle 4²⁸.

Le dispositif qui a été mis en place s'appuie sur un diaporama destiné à présenter des notions de gestion de budget, le fonctionnement d'un compte bancaire, les principaux moyens de paiement, ainsi qu'une sensibilisation sur les thèmes de l'épargne, du crédit et de la prévention des arnaques (un didacticiel est fourni aux professeurs par la Banque de France, ainsi qu'une assistance par ses représentants locaux). A la suite de cette courte formation un questionnaire permet de vérifier l'acquisition de certaines notions et le passeport EDUCFI est remis aux élèves. Après une phase d'expérimentation concluante dans 5 académies en 2020-2021, la généralisation du passeport EDUCFI à toutes les académies s'est déroulée en 2021-2022. Elle prend appui sur un réseau d'inspecteurs et de professeurs référents dans chaque académie.

1.2.2 Création d'un passeport Educdroit

Les partenaires institutionnels de cette initiative pourraient être l'Assemblée Nationale, le Sénat, le Conseil constitutionnel, la Cour de cassation, le Conseil d'Etat, ainsi que toutes les juridictions, actives localement. Le Défenseur des droits, le Conseil national des barreaux et d'autres professions pourraient y être associés. Des liens étroits pourraient être créés, par les professeurs en charge de ce passeport, et en s'appuyant sur les initiatives existantes. Les élèves de terminale qui suivent l'option DGEMC pourraient aussi y être associés.

La préparation à l'obtention de ce passeport pourrait comprendre deux volets :

- un volet formation : une courte formation « initiale » dans l'établissement scolaire (selon le même schéma que celui d'EDUCFI), en lien étroit avec les programmes d'EMC (existants ou renouvelés), à destination des élèves de 4^e ou de 3^e, ce qui permettrait de toucher tous les élèves dans un cadre commun;

- un volet visites-rencontres-engagement : le passeport recenserait toute action éducative vécue par l'élève, avec une visite organisée par le professeur référent **à l'occasion des journées portes ouvertes de la justice ou des journées du patrimoine, éventuellement** avec les élèves de terminale qui suivent l'option DGEMC auquel un rôle actif serait donné (par exemple, selon un principe de mentorat, en aidant les élèves candidats au passeport à préparer un projet, un concours... présenté dans la juridiction).

Ce passeport contiendrait des pages destinées à être remplies dans le cadre du « parcours citoyen », mais aussi après le lycée, pour **assurer le continuum élève/étudiant/citoyen**.

Passeport Educdroit. Pages à remplir

Page Visites de juridictions (visite organisée par l'établissement ou visites spontanées de l'élève)
Page Journée défense et citoyenneté (JDC) : un film suivi d'un questionnaire sur la gendarmerie, la police et la justice pourrait être diffusé. La page serait tamponnée à l'issue de cette journée.

²⁸ [Éducation économique, budgétaire et financière | éduscol | Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](https://www.education.fr/education-économique-budgétaire-et-financière/éduscol/Ministère-de-l'Éducation-nationale,-de-la-Jeunesse-et-des-Sports-Direction-générale-de-l'enseignement-scolaire)

Page Service national universel (facultatif)²⁹ : une page spécifique du passeport « Educdroit » renseignerait les élèves sur la possibilité de participer à cette action, avec une case à tamponner pour délivrer une attestation à ceux qui ont suivi cette formation.

Page Accès au droit : la page présenterait l'offre de service au public proposée dans les points d'accès au droit, par « France services », etc... et les conditions pour pouvoir s'y impliquer.

Pages vierges : « vos engagements » : à destination des élèves/ étudiants qui s'engagent dans diverses structures associatives ou autres (présentées sur cette page) et peuvent obtenir une attestation.

1.3. Préparation à l'entrée dans les études supérieures (continuum études secondaires-études supérieures)

La réforme du baccalauréat permet que le temps séparant les épreuves écrites de spécialité et les épreuves terminales de juin (philosophie et grand oral) soit en partie investi par une préparation à l'entrée dans les études supérieures avec un possible réaménagement d'emploi du temps. Pendant cette période, une initiation au droit (en s'inspirant de l'option DGEMC) pourrait être organisé, en partenariat avec des universités et des chargés de TD spécifiquement chargés d'accueillir les élèves et de leur dispenser une formation adaptée. L'idée étant de préparer l'élève à son entrée dans les études supérieures, en partenariat avec les facultés de droit, tous les élèves seraient invités à suivre cette préparation, même ceux qui se destinent à

2. Formation continue des enseignants

Au cours de leur formation initiale³⁰, les futurs professeurs ne reçoivent pas d'enseignement sur le droit, ce qui rend encore plus nécessaire une réflexion sur ce qui pourrait être fait, dans le cadre de la formation continue.

2.1. Parcours nationaux ou en académie

La formation continue des professeurs est assurée de diverses manières, au plan national ou au sein des académies par le biais des plans académiques de formation. En janvier 2022, chaque académie structure son service de formation des personnels en école **académiques de la formation continue** (EAFC). Ces EAFC pourront développer des formations « certifiantes » (mais non diplômantes) en droit. Le Comité pourrait recommander que le Ministère développe un plan de formation ad hoc, qui pourrait s'appuyer sur la ou les initiatives suivantes :

- Lancement d'un **programme national de formation sur la justice et le droit**, porté par la Dgesco et associant des partenaires experts.
- Elaboration d'un parcours d'initiation au droit pour les professeurs (format de 2, 4 ou 6 heures) sur la plateforme de formation à distance m@gistère. Ce parcours serait ensuite proposé à tous

²⁹ Le SNU permet aux jeunes de s'engager pour effectuer une mission d'intérêt général, après un séjour de « cohésion » de deux semaines dans un **centre SNU qui accueille environ 200 volontaires et une trentaine de cadres et de tuteurs**. Les activités y sont construites sur des principes de pédagogie active et d'éducation non formelle. Parmi les sept thématiques, figurent les deux suivantes : « autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits », « citoyenneté et institutions nationales et européennes ». Les jeunes qui s'engagent dans le SNU pourraient, après avoir eux-mêmes reçu une formation adaptée, accueillir les élèves volontaires, pour leur parler de la justice, en présence d'un professionnel du droit

³⁰ Après le baccalauréat, les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation s'inscrivent en licence. L'obtention de la licence (ou d'un diplôme équivalent), leur permet d'accéder au master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF, M1 et M2), à l'issue duquel se déroulent les concours de recrutement des enseignants. Ce master offre une formation qui alterne expérience pratique, cours de connaissances fondamentales et préparation aux concours de l'enseignement.

les professeurs en accès libre. Il pourrait constituer le premier niveau de formations plus approfondies déployées dans les académies pour les professeurs d'EMC ou de DGEMC.

- Mise à disposition de ressources pour tous les professeurs, en complément des ressources existantes, et valorisation de ces dernières.

- Encourager le suivi des formations diplômantes, dans les universités, par les « professeurs formateurs ».

2.2 Formations universitaires

2.2.1 Certificats sur le droit et la justice dans le cadre d'un diplôme d'université (DU)

Dans le cadre du diplôme d'université **Droit et grands enjeux du monde contemporain** (DGEMC) qui ouvrira en octobre 2022 (DU mentionné ci-dessus), ou dans d'autres DU, les professeurs qui le souhaitent pourraient suivre un certain nombre d'heure de cours sur le droit et la justice et obtenir un certificat, (celui-ci pourrait par exemple porter sur la 1^{re} partie de l'enseignement DGEMC, consacrée aux sources internes, européennes et internationales du droit, ainsi qu'à l'organisation de la justice).

2.2.2 Donner un rôle spécifique aux professeurs formés au droit

Les professeurs qui, dans le cadre de leur formation initiale ou continue, ont suivi un enseignement sur le droit pourront, dans leurs établissements, devenir des « professeurs ressources » (comme il en existe déjà pour le numérique ou le théâtre). Ils mettront en œuvre des projets divers, en lien avec des intervenants.

2.3 Une formation souple, grâce à Eduscol et à la plateforme m@gistère

Des ressources d'accompagnement sont progressivement mises en ligne sur Eduscol pour l'option DGEMC³¹. D'autres pourront aussi être mises en ligne à destination des professeurs d'EMC, mais aussi de tous les professeurs dont l'enseignement utilise des notions juridiques.

La plateforme [m@gistère \(education.fr\)](https://m@gistere.education.fr)³² propose à tous les personnels de l'éducation nationale une offre de formations à distance, accompagnées ou non. Diverses modalités de formation y sont proposées (formations accompagnées, hybridées en présentiel ou totalement à distance, modules en autoformation et espaces de développement professionnel). La plateforme m@gistère (ou une autre) pourra aussi être utilisée pour encourager des initiatives.

3. Formation au droit et à la citoyenneté en Europe

3.1 Formation des professeurs dans le cadre d'Erasmus+

Dans le cadre des mobilités Erasmus+ pour les personnels de l'enseignement scolaire et plus particulièrement de la mise en place du **Module Europe**, il serait possible de bâtir un module sur la citoyenneté et un autre module **sur le droit et la justice**, avec une partie commune sur le droit de l'UE et les juridictions européennes, et une partie spécifique à chaque pays³³.

³¹ [Programmes et ressources en droit et grands enjeux du monde contemporain - voie GT | Eduscol | Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](#)

³² [M@gistère \(education.fr\)](https://m@gistere.education.fr)

³³ Rapp. les recommandations du rapport d'I Cicurel, préc.

Grâce aux appels à propositions des académies Erasmus+, et en s'inspirant de projets existants, notamment du projet Jean Monnet « CASE4EU » mené par KU Leuven (Belgique)³⁴ et cofinancé par le Programme Erasmus+, une proposition pourrait être faite pour développer, en concertation avec les professeurs, de nouveaux contenus pédagogiques et de nouvelles méthodes pour l'apprentissage de la citoyenneté, à l'école, à partir d'histoires vécues de citoyens européens.

3.2 Formation des futurs étudiants

Un enseignement sur le droit et la citoyenneté européenne pourrait construire un pont entre le lycée et l'université, le droit interne et le droit de l'Union européenne, l'élève apprenant et l'étudiant engagé. Quelques pistes sont tracées ci-dessous.

1^{er} volet : un module commun en Europe « droit et citoyenneté européenne » en vue de l'obtention d'un crédit ECTS.

Ce module, élaboré par des professeurs du secondaire, des universitaires et professionnels du droit des différents Etats membres, pourrait être proposé, à titre optionnel, dès la dernière année du lycée (selon des modalités à définir et à expérimenter dans des académies volontaires). Des professeurs d'autres Etats membres pourraient en enseigner des parties, lors des échanges organisés dans le cadre d'Erasmus+. L'enseignement serait sanctionné par l'obtention d'un « crédit ECTS » dont les élèves conserveraient le bénéfice à leur arrivée à l'université.

A terme, ce crédit pourrait devenir obligatoire pour tous les étudiants qui souhaitent partir en échange Erasmus. Pour les élèves qui n'auraient pas pu passer ce crédit au cours de leur dernière année de lycée, diverses sessions d'examens, éventuellement précédées de cours d'été, pourraient être organisées, dans les universités ou dans tout autre environnement étudiant et international (par exemple, à la cité universitaire de Paris), soit directement après leur sortie du lycée, soit en L1 ou en L2, avant que ne commence l'échange Erasmus.

2^{ème} volet : semaine d'accueil avec un module sur la culture et les institutions du pays d'accueil

Le deuxième volet de cette formation se tiendrait dans l'université d'accueil : les étudiants étrangers arrivant dans le pays de la destination choisie, pourraient, au cours d'une semaine d'accueil ou préentrée, se voir proposer un module sur la culture et les institutions du pays, et profiter de cette semaine pour créer des partenariats avec les étudiants du pays d'accueil (parrainages) et des institutions impliquées dans le projet (Assemblées parlementaires, Conseil constitutionnel, Conférence des Cours constitutionnelles européennes, juridictions nationales et européennes...).

3.3 « Droit et grands enjeux européens » : un nouvel enseignement dans les « universités européennes »

L'initiative des « universités européennes » est incarnée par 41 projets pilotes de 3 ans comportant près de 300 établissements de toute l'Europe et plus d'un millier de partenaires associés (centres de recherche, entreprises, etc.)³⁵. Ces alliances expérimentent différents modèles pour des universités européennes innovantes, inclusives et de rang international.

³⁴ <https://www.law.kuleuven.be/pub/en/CASE4EUatschool/the-project>

³⁵ [Les Universités européennes | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Un nouvel enseignement, commun et européen, construit à partir de l'option DGEMC, avec une réelle dimension européenne. Il pourrait alors être proposé aux élèves de ces universités, quelle que soit la discipline étudiée.

<u>Groupe Accès au droit</u>
<i>Synthèse des recommandations portant sur l'enseignement du droit en France et en Europe</i>
Série n°1 de recommandations : Formation initiale des élèves
<p>1. Revoir les programmes d'EMC pour mieux y enseigner le droit et la justice et constituer un groupe de travail pour formuler des propositions en ce sens.</p> <p>2. Faire vivre l'enseignement au droit et à la justice à travers le « parcours citoyen »</p> <p>3. Mettre en place le Passeport Educdroit pour que l'élève soit acteur de son éducation au droit.</p> <p>* Mettre en œuvre un groupe de travail rassemblant, sous le pilotage du ministère chargé de l'éducation nationale, des professionnels du droit, des magistrats, des associations pour concevoir et faire vivre cet outil.</p> <p>* Signer une convention entre le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère de la justice (notamment le service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes - SADJAV) et, à l'échelon territorial, instituer un partenariat entre les représentants académiques (recteurs, directeurs académiques) et les présidents de juridiction chargés de développer l'accès au droit (points d'accès au droit, CDAD).</p> <p>4. Préparer l'élève à son entrée dans les études supérieures, en partenariat avec les facultés de droit, quelle que soit la discipline qu'il entend choisir.</p>
Série n°2 de recommandations : Formation continue des enseignants
<p>1. Encourager et soutenir l'inscription des professeurs qui enseignent l'option DGEMC au DU DGEMC.</p> <p>2. Créer une initiation au droit, centrée sur trois grands axes (sources du droit, organisation du système judiciaire, principes fondamentaux du droit), pour les professeurs des collèges et lycées qui assurent l'enseignement moral et civique et souhaitent renforcer leurs connaissances en droit.</p> <p>3. Identifier, dans l'établissement, les professeurs qui ont suivi une formation au droit et leur confier des missions spécifiques, dans le cadre du parcours citoyen.</p> <p>4. Mettre en ligne des ressources adaptées aux choix de formation de chaque professeur et encourager les projets et initiatives (éduscol, m@gistère).</p>
Série n°3 de recommandations : Droit et citoyenneté européenne
<p>1. Dans le cadre du Module Europe de la formation continue des professeurs (Erasmus+), bâtir un module sur la citoyenneté et un module sur le droit et la justice.</p>

2. Utiliser les Académies européennes Erasmus+ des enseignants pour élaborer les nouveaux contenus pédagogiques, avec de nouvelles méthodes d'apprentissage (en répondant aux appels à propositions).
2. Développer le continuum élèves-étudiants en concevant, en Europe, un crédit ECTS « droit et citoyenneté européenne », enseigné dès la dernière de lycée et en L1 ou L2, à destination de tous les futurs étudiants Erasmus. Organiser une semaine d'accueil lors de l'arrivée dans le pays étranger.
3. Introduire un nouvel enseignement innovant, commun et européen, construit à partir de l'option DGEMC, à destination des alliances d'universités européennes.